



## UE : Des photos chocs bientôt sur les paquets de cigarettes

Rubrique : actualités - Date : mardi 9 septembre 2003

---

L'AFP, les Echos et le Figaro indiquent que Bruxelles renforce les mesures antitabac en présentant une nouvelle décision qui autorise à partir du 1er octobre 2004 l'utilisation de supports graphiques sur les paquets de cigarettes.

L'AFP rapporte que selon la commission « les études montrent que les avertissements assortis d'images sont nettement plus efficaces que les messages comportant uniquement du texte ».

Les Echos souligne que la Commission s'est inspirée des exemples brésiliens et canadien où on a pu voir sur les paquets de cigarettes des photos de poumons malades ou de personnes à l'agonie. Le journal qui indique que la commission va créer une photothèque où les Etats pourront s'approvisionner, précise que chaque Etat pourra choisir les illustrations qui « correspondent le mieux à sa culture » sans toutefois être obligé de recourir aux illustrations. Notant que les experts français du comité réglementaire mis en place se sont exprimés en faveur des illustrations, le journal observe que le ministère de la santé « n'a pas pu dire » si la France y aurait recours et qu'Altadis n'a pas souhaité commenter la décision.

Sous le titre « Bruxelles préconise des photos chocs contre le tabac » le Figaro affirme que « non satisfait d'avoir imposé aux fabricants l'inscription d'avertissements en gros caractères (&) l'exécutif européen incite désormais les pays membres à les illustrer d'images aux couleurs les plus choquantes possibles ». Le quotidien note pourtant que « plus rapides que les fonctionnaires européens les jeunes ont commencé à détourner la législation » notamment en Belgique, en achetant des « étuis bariolés » pour masquer les messages sanitaires. Et de préciser que le ministère belge de la santé « ne sait comment légiférer pour interdire cette pratique ».

L'AFP signale pour sa part qu'un fabricant italien a lancé une gamme de porte étuis à cigarettes pour masquer les nouveaux avertissements sanitaires. Affirmant que c'est un « article mode » il dit pouvoir en vendre « 5 millions (&) d'ici à décembre ».